



Mot du préfet

Un Pacte rural bonifié

Ce sont de bonnes nouvelles qui nous arrivent du côté du Pacte rural. En effet, lors du congrès de la FQM qui s'est tenu à la fin septembre, la ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, a dévoilé la répartition d'une enveloppe supplémentaire de 59 millions qui sera injectée dans l'ensemble des pactes ruraux du Québec. Ainsi, sur la base des données du recensement 2006, chaque MRC recevra un montant de base de 200 000 \$ auquel s'ajoute un montant en fonction de la population rurale et un autre en fonction de la population vivant en milieu dévitalisé. Pour Portneuf, cela se traduit par une augmentation de 830 000 \$, ce qui porte le montant total à 3 200 000 \$ pour le Pacte rural 2007-2014.

Pour l'appel de projets 2009 qui est présentement en cours, les montants ont donc été bonifiés. Pour les années subséquentes, soit de 2010 à 2014, l'augmentation est fort significative. Ainsi, une somme de 494 000 \$ sera octroyée annuellement, dont 50 % sera alloué pour les projets locaux (municipalités) et 20 % en plus pour les projets de municipalités dévitalisées. De plus, l'enveloppe dédiée aux projets régionaux sera majorée de 5 % pour atteindre 30 % de l'enveloppe annuelle. Près de 150 000 \$ seront donc investis annuellement pour supporter la mise en œuvre de projets régionaux structurants favorisant le développement et la vitalité de l'ensemble de la région de Portneuf.

Enfin, les nouveaux indices de développement des municipalités, basés sur les statistiques de 2006, laissent croire que la dévitalisation perd du terrain dans la région de Portneuf. En effet, la MRC de Portneuf est passée de neuf (9) à cinq (5) municipalités dévitalisées. Il faut donc poursuivre les efforts visant la pérennité et la vitalité des communautés portneuvoises. Il s'avère alors impératif qu'une attention particulière soit portée aux municipalités dévitalisées pour favoriser la mise en place d'initiatives ayant des impacts significatifs sur ces milieux.

Michel Matte, préfet

Le CLD de Portneuf, le bras droit économique de notre MRC et guichet multiservice à l'entrepreneuriat

Valeurs : CROISSANCE, DYNAMISME, DÉTERMINATION

Le Centre local de développement (CLD) de Portneuf est un organisme à but non lucratif géré par un conseil d'administration composé de 15 membres votants dont 5 élus et 10 représentants de la société civile. Financé conjointement par la MRC de Portneuf et le gouvernement du Québec, il a pour mandat de regrouper et coordonner les différents services d'aide à l'entrepreneuriat, y compris celui de l'économie sociale. Le CLD de Portneuf se veut donc un guichet multiservice pour les promoteurs où tout devient plus simple, plus efficace et surtout plus accessible.

Les agents de développement du CLD peuvent accompagner les promoteurs à chaque étape du développement de leur entreprise ou de leur projet. Ils conseillent dans toute démarche relative au démarrage, à l'expansion ou à la consolidation des entreprises ou organismes, en offrant des services professionnels d'appui technique et financier adaptés aux besoins de leurs clients.

L'expérience acquise a permis d'élaborer ce qui convient d'appeler notre mission, soit : celle de susciter, de promouvoir et de soutenir le développement économique et la création d'emplois.

Tout un éventail de services est mis à la disposition des entrepreneurs potentiels ou en activité pour les aider à réaliser leur projet. Premièrement, des programmes d'aide financière sont disponibles. Par exemple : le Fonds local d'investissement (FLI), prêt à taux avantageux dont le montant peut varier de 1 000 \$ à 50 000 \$; le fonds « Jeunes promoteurs » (JP), subvention non remboursable destinée aux entrepreneurs de 18 à 35 ans qui souhaitent créer ou prendre la relève d'une entreprise existante; le Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS),

encore une subvention non remboursable destinée, cette fois, aux entreprises d'économie sociale; enfin, le programme « Soutien au travail autonome », offert en collaboration avec Emploi-Québec, qui se veut un soutien du revenu pour les personnes qui sont sans emploi et qui désirent devenir travailleur autonome.

Le CLD a également la gestion de plusieurs autres programmes, dont le Pacte rural, et joue un rôle de recommandation dans divers autres fonds, notamment d'enveloppes provenant du Bureau de la Capitale-Nationale ou d'autres paliers gouvernementaux.

Si le CLD ne dispose pas du fonds permettant au promoteur de mener à bien son projet, des agents l'accompagneront alors dans sa recherche de financement. Ceux-ci peuvent également apporter un soutien technique dans l'élaboration de plans d'affaires. L'organisme fournit des services de consultation, d'orientation et de référence à des services spécialisés. Enfin, les agents vont sur le terrain, assurant ainsi un suivi en entreprise et offrant également la possibilité d'un soutien à la comptabilité pour celles qui sont en démarrage.

Les résultats du CLD se traduisent en termes de projets réalisés et d'emplois créés. Au cours des trois (3) dernières années, le CLD est intervenu dans 195 dossiers d'entreprises, contribuant ainsi à la création de 219 emplois et au maintien de 196 autres. Il s'agit d'aides financières gouvernementales totalisant plus de 2 000 000 \$ pour des investissements totaux de 19 148 171 \$. Ces statistiques ne prennent pas en compte tout le soutien technique apporté aux entrepreneurs et organismes par les agents et agentes de développement.

Pour une description détaillée des services et fonds disponibles au CLD de Portneuf, nous vous invitons à consulter notre site Internet au www.cld.portneuf.com.

Marie Côté,
agente de développement
senior

Saviez-vous que?

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 26 novembre 2008 à 20h00.